

Activité principale de l'établissement

- Élevage** d'animaux destinés à être utilisés à des fins scientifiques
- Fourniture** d'animaux destinés à être utilisés à des fins scientifiques
 - Importation** d'animaux destinés à être utilisés à des fins scientifiques
- Utilisation** d'animaux à des fins scientifiques

Effectif et qualifications du personnel

Pièces justificatives à joindre à votre demande : Copie du tableau de suivi des compétences des personnels (*article 1er de l'arrêté susvisé*)

Nom et prénom du vétérinaire désigné au sens de l'article R. 214-102 du code rural et de la pêche maritime : _____

Nom et prénom de la personne responsable du suivi du bien être des animaux : _____

Nom et prénom du responsable de la pharmacie conformément à l'arrêté du 1er février 2013 relatif à la délivrance et à l'utilisation de médicaments employés par les établissements agréés (article 2) : _____

Nom de la personne responsable du suivi de la compétence du personnel en relation avec les animaux : _____

Composition de la structure chargée du bien-être des animaux conformément à l'article R. 214-103 du code rural et de la pêche maritime
(à compléter sur papier libre)

Nom, Prénom	Qualification

Pour les établissements utilisateurs au sens de l'article R.214-89 6° du code rural et de la pêche maritime, personnel concepteur des procédures expérimentales ayant suivi une formation spécifique approuvée par le ministre chargé de l'agriculture
(à compléter sur papier libre)

Nom, Prénom	Qualification

Pour les établissements utilisateurs, personnel appelé à participer directement aux procédures expérimentales ou aux euthanasies ayant suivi une formation spécifique approuvée par le ministre chargé de l'agriculture
(à compléter sur papier libre)

Nom, Prénom	Qualification

Personnel affecté aux soins des animaux ayant suivi une formation spécifique approuvée par le ministre chargé de l'agriculture
(à compléter sur papier libre)

Nom, Prénom	Qualification

ESPECES ANIMALES HEBERGEES ET CAPACITE D'HEBERGEMENT**Capacité d'hébergement des animaux dans l'établissement**

Espèces hébergées (préciser le cas échéant le nom scientifique des espèces)	Capacité d'hébergement maximale
Souris	
Rats	
Autres rongeurs (préciser)	
Lapins	
Primates(préciser)	
Chiens	
Chats	
Autres carnivores (préciser)	
Porc	
Ruminants domestiques (préciser)	
Équidés domestiques	
Autres mammifères (préciser)	
Oiseaux (préciser)	
Reptiles (préciser)	
Amphibiens (préciser)	
Poissons (préciser)	
Céphalopodes (préciser)	

Pour les établissements utilisateurs au sens de l'article R. 214-89 6° du code rural et de la pêche maritime

Décrire succinctement la justification scientifique du choix des espèces animales utilisées (Le cas échéant compléter sur papier libre):

Domaines d'activité représentés dans l'établissement

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Recherche fondamentale | <input type="checkbox"/> Recherche médicale humaine |
| <input type="checkbox"/> Recherche zootechnique et médicale vétérinaire | <input type="checkbox"/> Contrôle de qualité des denrées alimentaires |
| <input type="checkbox"/> Diagnostic | <input type="checkbox"/> Enquêtes médico-légales |
| <input type="checkbox"/> Protection de l'environnement | |
| <input type="checkbox"/> Mise au point, production, essais de qualité, d'efficacité ou d'innocuité de médicaments, d'aliments pour animaux et d'autres substances ou produits | |
| <input type="checkbox"/> Conservation des espèces | |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur ou formation professionnelle dans le domaine de l'expérimentation animale | |
| <input type="checkbox"/> Autres (préciser) _____ | |

Types de protocoles expérimentaux réalisés dans l'établissement

Examens cliniques sur animaux vigiles	<input type="checkbox"/>
Examens cliniques sur animaux anesthésiés	<input type="checkbox"/>
Administration de substances sur animaux vigiles	<input type="checkbox"/>
Administration de substances sur animaux anesthésiés	<input type="checkbox"/>
Prélèvements sur animaux vigiles	<input type="checkbox"/>
Prélèvements sur animaux anesthésiés	<input type="checkbox"/>
Interventions chirurgicales	<input type="checkbox"/>
Conditionnement, Apprentissage	<input type="checkbox"/>
Euthanasies d'animaux	<input type="checkbox"/>
Autres (préciser) :	<input type="checkbox"/>

DESCRIPTION DES LOCAUX DE L'ETABLISSEMENT

Pièce justificative à joindre à votre demande : Plan d'ensemble décrivant la circulation du personnel, le circuit des animaux et des déchets, distinguant circuit propre et circuit sale, et précisant l'utilisation de chaque salle

Locaux

Organisation générale :

Animalerie centrale (c'est-à-dire commune à plusieurs unités de recherche)

OUI NON

Si oui préciser quelles sont ces unités :

Installations :

	OUI	NON
Local de quarantaine ou d'isolement pour les animaux nouvellement arrivés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Salles d'hébergement séparées en fonction des différentes espèces hébergées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Locaux pour héberger les animaux blessés ou malades	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Salle(s) d'examens cliniques ou de soins thérapeutiques, en dehors des locaux d'hébergement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Locaux réservés aux procédures expérimentales pour les établissements utilisateurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Laverie pour le nettoyage du matériel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Local prévu pour le stockage du matériel propre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Local de stockage des aliments et litières	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Local ou matériel de stockage des cadavres et déchets	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Salle(s) de chirurgie pour les établissements utilisateurs mettant en œuvre ce type de procédure	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Salle(s) de rétablissement post-opératoire pour les établissements utilisateurs mettant en œuvre ce type de procédures	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Enclos extérieurs Indiquer pour quelle(s) espèce(s) animale(s) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Équipements et procédures :

	OUI	NON
Procédures de prise en charge des animaux à leur arrivée		
Système de contrôle des visites quotidiennes des animaux y compris week-ends et jours fériés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Procédure de nettoyage / désinfection	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Système de ventilation dynamique Si oui un dispositif d'alarme en cas de défaut	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Système de contrôle et d'enregistrement quotidien de la température	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Éclairage naturel Éclairage artificiel En cas d'éclairage artificiel système de contrôle	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Dispositif de secours et des procédures d'urgence pour préserver la vie des animaux en cas de panne des équipements nécessaires à leur bien-être	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dispositifs de surveillance et d'alarme pour les systèmes de chauffage et de ventilation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mesures de protection contre les nuisibles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

REGISTRES

	OUI	NON
Registre d'entrées-sorties et de traçabilité des animaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Registre d'entrées-sorties et d'utilisation des médicaments	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PRODUCTION D'ANIMAUX DANS UN ETABLISSEMENT UTILISATEUR AU SENS DE L'ARTICLE R. 214-89 6° DU CODE RURAL ET DE LA PECHE MARITIME

Existe-t-il dans l'établissement des locaux affectés à la reproduction d'animaux : OUI NON
Si oui, pour quelles espèces ?

MENTIONS LEGALES: VOS DROITS

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à ce formulaire. La fourniture des données qu'il contient est obligatoire. La loi vous donne droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant, en vous adressant à la direction gestionnaire.

ENGAGEMENTS : VOS OBLIGATIONS

Je soussigné(e) : _____

- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes ;
- sollicite l'agrément pour cet établissement et pour les activités et les espèces décrites ci-dessus.
- Je m'engage à me conformer aux exigences réglementaires en vigueur concernant la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques.
- Je joins à cette demande les pièces justificatives suivantes :
 - . plan d'ensemble de l'établissement
 - . tableau de suivi des compétences des personnels
- Je m'engage à tenir à disposition de la direction départementale (de la cohésion sociale et) de la protection des populations les procédures expérimentales lors des visites d'inspection.
- Je m'engage à signaler à la direction départementale (de la cohésion sociale et) de la protection des populations toute modification d'un ou plusieurs éléments de la présente demande d'agrément .

Fait le |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Signature et cachet de l'établissement

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Date de réception : |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Numéro d'identification unique : |_|_| |_|_|_| |_|_|_|_|

Signature et cachet de la direction départementale (de la cohésion sociale et) de la protection des populations :



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT



N° 51706#01

NOTICE D'INFORMATION A L'INTENTION DES DEMANDEURS D'AGREMENT POUR UN ETABLISSEMENT UTILISATEUR, FOURNISSEUR OU ELEVEUR D'ANIMAUX UTILISES A DES FINS SCIENTIFIQUES

CETTE NOTICE PRESENTE LES ELEMENTS PERMETTANT DE COMPLETER LE FORMULAIRE DE DEMANDE (CERFA N° 14906*01)
SI VOUS SOUHAITEZ D'AVANTAGE DE PRECISIONS, CONTACTEZ LA DIRECTION DEPARTEMENTALE (DE LA COHESION SOCIALE ET) DE LA PROTECTION DES POPULATIONS (DD(CS)PP) DE VOTRE DEPARTEMENT.

Qui doit demander un agrément pour un établissement utilisateur fournisseur ou éleveur d'animaux destinés à des fins scientifiques ?

Tout responsable d'un établissement hébergeant des vertébrés ou des céphalopodes destinés à être utilisés à des fins de recherche ou d'enseignement supérieur.

Rappel de vos engagements

Pour obtenir et conserver cet agrément vous devez :

- satisfaire aux dispositions du code rural et de la pêche maritime (articles R. 214-87 à R. 214-137) et de l'arrêté interministériel du 1er février 2013
- vous soumettre aux inspections des services départementaux en charge de la protection des populations dont votre établissement dépend ;
- informer votre service départemental en charge de la protection des populations de toute modification des données contenues dans le dossier de demande d'agrément.

Formulaire à compléter

Demande

Vous devez remplir une demande d'agrément (Cerfa n° 14906*01), et la déposer en un seul exemplaire à la direction départementale (de la cohésion sociale) et de la protection des populations (DD(CS)PP) du département où est localisé votre établissement.

IMPORTANT : Cet agrément est valable pendant six ans ; il est renouvelable sur votre demande.

Identification du demandeur

Vous devez compléter l'ensemble de vos informations personnelles (nom, prénoms, adresse mail) y compris les coordonnées de votre établissement. L'adresse électronique permettra notamment au service instructeur de prendre contact avec vous pour organiser la visite d'inspection préalable à l'agrément.

Activités de l'établissement

Il s'agit de l'activité principale de l'établissement : si vous êtes responsable d'un établissement utilisateur disposant également de salles réservées à l'élevage d'animaux, vous indiquerez uniquement votre activité en tant qu'établissement utilisateur.

ATTENTION : Les interventions chirurgicales requièrent du matériel et des locaux spécifiques et du personnel spécifiquement formé.

Qualification du personnel

Vous devez indiquer dans cette rubrique la liste des personnes qui constituent la structure interne de bien-être animal.

On distingue trois catégories de personnel : les personnes qui conçoivent les procédures expérimentales (chargées de la conception, de la rédaction et responsables du bon déroulement des procédures), celles qui réalisent ces procédures sur les animaux et participent directement à celles-ci (qu'il s'agisse des mêmes personnes que les premières ou non) et celles chargées des soins aux animaux.

Les euthanasies ne sont pas considérées en tant que telles comme des procédures, mais les animaux euthanasiés pour prélèvements ou utilisation de leurs tissus ou organes sont inclus dans le champ d'application de la réglementation visée par cette demande d'agrément. Le personnel doit donc être formé pour pouvoir réaliser des euthanasies dans des conditions conformes à la réglementation en vigueur.

ATTENTION : Le responsable juridique de l'établissement doit dater et signer la demande d'agrément. Les pièces justificatives indiquées dans le formulaire Cerfa n° 14906*01 doivent être jointes à la demande.

Suite de la procédure

IMPORTANT : le récépissé de la demande ne vaut pas agrément.

Une visite d'inspection est programmée en préalable à toute attribution d'agrément. Des informations complémentaires à celles fournies dans le formulaire Cerfa n° 14906*01 peuvent être demandées au cours de la préparation de cette visite.

Un arrêté préfectoral d'agrément vous sera transmis dans les quatre mois suivant la réception de votre dossier. En cas de non-réponse de la part des services instructeurs au bout de cette période, l'agrément est considéré comme refusé.

L'agrément peut être suspendu ou retiré par le préfet en cas de non-respect des dispositions réglementaires.

ATTENTION : Veillez à conserver l'agrément délivré et à anticiper son renouvellement en déposant une demande de renouvellement (sur le même modèle de formulaire Cerfa n° 14906*01) au minimum quatre mois avant l'échéance de fin de validité.